

Cahiers de l'EDEM

Les **Cahiers** sont rédigés par l'EDEM, l'Équipe Droits et migrations, constituée à l'UCLouvain au sein du CeDIE. Chaque mois, ils analysent quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou internationale, en français ou en anglais.

[S'abonner](#)

These **Commentaries** are written by the Research Team on Laws and Migration (EDEM), which is part of UCLouvain. Each month, they present recent judgments from national or international courts, in French or English.

[Subscribe](#)

Depuis mars 2023, les Cahiers vous proposeront chaque mois le récit d'un des membres de l'EDEM. Ces récits partagés visent à montrer comment un projet émerge, évolue et interagit avec les autres et la société. Ils permettent aussi de dépasser une approche désincarnée des migrants et de retrouver une individualité.

Les récits ont été recueillis au cours d'entretiens avec Béatrice Chapaux. Ces entretiens commencent par cette question : quelle est votre première expérience de migration ou quelle en est votre représentation et comment celle-ci a évolué depuis que vous avez rejoint l'équipe de recherche l'EDEM ? Les récits peuvent prendre la forme d'un texte écrit, d'un podcast ou d'une vidéo.

Since March 2023, the Commentaries will feature a story from one EDEM member every month. These shared stories aim to show how a project emerges, evolves and interacts with the others and society. The stories also allow us to go beyond a disembodied approach to migrants and to rediscover an individuality.

The stories were collected during interviews with Béatrice Chapaux. These interviews begin with the question: what is your first experience of migration or what is your representation of it and how has it evolved since you joined the EDEM research team? The stories can take the form of a written text, a podcast or a video.



SÉMINAIRE

Partenariat UE-Tunisie,
pour le meilleur et pour le pire ?

Mercredi 11/10, Louvain-la-Neuve

Infos et inscription :
<https://tinyurl.com/yc738fz9>

UCLouvain

Sylvie Sarolea

Neila Jaibi

Etena Adun

ROSA PARKS
LAW CLINIC

Louvain Global College of Law

Venez échanger avec les Prof. Neila Jaibi (Univ. Carthage, Tunisie) et Elena Aoun (UCLouvain) au sujet des **relations entre l'UE et la Tunisie en matière migratoire, le mercredi 11 octobre de 15h30 à 18h à la salle Dabin** (faculté de droit, Place Montesquieu, 2, LLN).

Cette rencontre est organisée par la Clinique juridique Rosa Parks pour les droits humains. Elle est soutenue par le programme Global College of Law et par l'ARES.

[Détails et inscription](#)

Septembre 2023

C.J.U.E., 6 juillet 2023, Oniembra, C-8/22, EU:C:2023:542 – La Cour de justice recadre les autorités belges : une condamnation pénale pour des faits jugés particulièrement « graves » ne suffit pas à justifier la révocation du statut de réfugié.

Christelle Macq

Une condamnation en dernier ressort pour un crime particulièrement grave ne suffit pas à démontrer qu'un étranger reconnu réfugié constitue une menace pour la société de l'État membre justifiant la prise d'une décision de révocation de son statut de réfugié.

L'application de l'article 14, § 4, b), de la directive 2011/95/UE autorisant les États membres à révoquer le statut de réfugié d'un ressortissant de pays tiers exige pour ce faire qu'il soit établi, par l'autorité compétente, que la personne concernée représente une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour la sécurité de l'État concerné. L'application de cette disposition est par ailleurs subordonnée au fait que la révocation du statut de réfugié constitue une mesure proportionnée à cette menace.

[Lire le commentaire >](#)

C.J.U.E., 22 juin 2023, Commission c. Hongrie, C-823/21, EU:C:2023:504 – Nouvel arrêt en manquement à l'encontre de la Hongrie : la santé publique, autre prétexte pour justifier sa politique en matière d'asile, n'a pas convaincu la Cour de justice

Zoé Briard

Dans son arrêt *Commission c. Hongrie* (C-823/21) du 22 juin 2023, la Cour de justice de l'Union européenne a établi que cet État membre a manqué à ses obligations en vertu du droit de l'Union. En subordonnant la possibilité de présenter une demande de protection internationale au dépôt d'une déclaration d'intention préalable auprès d'une ambassade située dans un État tiers, la Hongrie a méconnu ses obligations en vertu de la directive 2013/32/UE et de l'article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Cour a conclu que cette procédure préalable était manifestement disproportionnée au regard des droits des personnes concernées et qu'elle ne remplissait pas son objectif de lutte contre la propagation de la COVID-19.

[Lire le commentaire >](#)

C.C.E., 25 juillet 2023, n° 292 308 – « Distinguer l'essentiel de l'accessoire » : le C.C.E. invite le C.G.R.A. à tenir compte du profil d'une requérante sénégalaise en évaluant de manière approfondie ses craintes et leurs répercussions sociales

Zoé Crine

Le Conseil du contentieux des étrangers réforme une décision de refus du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides s'agissant d'une ressortissante sénégalaise ayant fui son pays en raison de violences domestiques et d'accusations de sorcellerie. Le Conseil estime que l'instruction du dossier est insuffisante et que la crédibilité du récit de la requérante n'est pas valablement remise en cause en ce que le C.G.R.A. se prononce essentiellement sur des éléments « périphériques » à ceux qui fondent la demande. Il souligne le profil particulier de la requérante et apprécie la durée de son parcours d'asile pour tempérer les imprécisions de son récit. Il invite également le C.G.R.A. à évaluer la crédibilité et les répercussions que les accusations de sorcellerie auraient eues sur la vie sociale de la requérante. Il renvoie l'affaire au C.G.R.A. pour instruction complémentaire.

[Lire le commentaire >](#)

Récit de vie – Promesses tenues

Récit de vie recueilli par Béatrice Chapaux dans le cadre d'un projet Migrations et récits de vie financé par le Fonds de développement culturel d'UCLouvain Culture.

[Lire le récit >](#)



[Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be